



Ingersheim, 17 janvier
2021

Le
Proviseur
Aux
Parents d'élèves

Protocole de continuité pédagogique et dispositions sanitaires **Mises à jour au 18 janvier 2021**

Conformément aux mesures annoncées ce jeudi 14 janvier 2021, pour l'Education nationale, lors de la conférence de presse du gouvernement, la gestion de la crise COVID depuis son apparition en mars dernier reste la conciliation de deux exigences :

- d'une part assurer la continuité des apprentissages la plus normale possible à nos élèves ;
- et d'autre part protéger au maximum la santé des élèves et des personnels.

A cet effet, notre dispositif, mis en place depuis la reprise du 2 novembre dernier, reste globalement la règle, à savoir :

1. Respect strict des règles sanitaires : port du masque, lavage et/ou désinfection des mains, distanciation-limitation maximale des brassages, circuits de circulation.

2. Organisation des cours

Lundi 18 janvier 2021 : fonctionnement tel que connu avant les nouvelles mesures gouvernementales

⇒ **Pour le collège l'hybridation (cours mixte présentiel et distanciel) doit demeurer l'exception**

- ⇒ Le principe du groupe « classe » homogène est la règle
- ⇒ Le principe « 1 classe = 1 salle » est la règle, à l'exception des salles spécialisées (sciences et technologie, arts plastiques)
- ⇒ Les groupes (chorale, club,) sont **annulés**
- ⇒ Les groupes de langue fonctionnent selon le principe 1 classe/1salle (sans brassage de classe)

- ⇒ **Pour le lycée professionnel et technologique** : Maintien, **au-delà du 20 janvier** du fonctionnement « hybride » en présentiel et en distanciel
- ⇒ *Une vigilance particulière est apportée aux **classes terminales** : pour que les élèves soient le mieux préparés possible pour le passage du baccalauréat*
- ⇒ Pour les autres niveaux, fonctionnement selon le même principe des groupes A et B pour les classes à dédoubler.

EPS :

Aucune activité physique et sportive ne peut être programmée en intérieur en EPS à partir de lundi 18 janvier 2021, quelle qu'en soient l'intensité et la nature. Des modalités spécifiques seront communiquées aux élèves par leurs professeurs d'EPS, à compter de lundi 18/01/21.

Maintien de la sortie temporisée des élèves selon l'ordre suivant (les cours s'arrêtent 5 minutes plus tôt)

1. Les élèves transportés par les transports collectifs
2. Les élèves piétons et transportés par les parents
3. Les cyclistes, cyclomotoristes, automobilistes

Restauration : renforcement du dispositif actuel avec amplification (lorsque cela est possible) de la distanciation

Le Protocole de continuité pédagogique et les mesures sanitaires en vigueur ont démontré leur efficacité dans l'espace scolaire et il ne saurait être question de relâcher la vigilance collective et nous comptons sur votre entière collaboration pour la réussite de nos engagements, vous en qualité de parents, nous en tant que professionnels, vis-à-vis de vos enfants, de nos élèves.

Isabelle MARTIN
Proviseur